



## Protocole sanitaire de l'école Nazareth (au 1<sup>er</sup> septembre 2020)

Ce protocole établi et construit par les acteurs de l'école Nazareth est conforme à celui publié le 26 août par le ministère de l'Éducation nationale et accessible sur le site officiel du ministère. <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258.pdf>

### La responsabilité de tous

**Les parents d'élèves jouent un rôle fondamental. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (+ de 38°C) ou en cas de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement à la Covid-19, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. Ils en informent le directeur de l'établissement.**

### La distanciation physique

Dans les espaces clos (classes, couloirs, salles collectives...), **la distanciation physique n'est plus obligatoire.**

Il en est de même dans les espaces extérieurs (cours de récréation, lors des déplacements internes ou externes à l'école...).

### Le port du masque

Le port du masque est **obligatoire** pour le personnel de l'école (enseignants, asem, intervenants...).

**Dans le cadre d'un élève présentant les éventuels symptômes** (toux...), le personnel encadrant mettra à disposition de l'enfant un masque dans l'attente de sa prise en charge et de son départ de l'école.

### Les gestes barrière

Les gestes en vigueur depuis quelques mois restent d'actualité pour se protéger et protéger les autres.



### Le lavage des mains

Le lavage systématique des mains aura encore lieu pour l'élève lors :

- De son arrivée dans l'établissement
- Avant le repas à la cantine
- Après être allé aux toilettes
- Le soir dès l'arrivée au domicile.

Ce lavage des mains au lavabo peut se réaliser sans distanciation physique. Pour le séchage des mains, l'Ogec a installé en mai dernier des distributeurs de serviettes individuelles, comme il a mis à disposition des distributeurs de savon. A défaut, l'utilisation d'un gel hydroalcoolique peut être **envisagée et encadrée uniquement par un personnel de l'école.**

## Le matériel et l'espace collectif

L'utilisation du **matériel collectif** dans les salles (bibliothèques, ateliers...) ou encore celui situé à l'extérieur des bâtiments (bancs, structure de jeux...) est de nouveau permise pour les élèves.

**Les locaux seront aérés à minima trois fois** dans la journée : avant l'arrivée des élèves en classe, pendant les récréations, pendant la pause déjeuner et le soir...

En ce qui concerne le **nettoyage des surfaces** fréquemment touchées par les élèves comme les poignées de porte..., il sera réalisé au minimum une fois par jour ; en plus de la désinfection réalisée quotidiennement par le personnel de l'école.

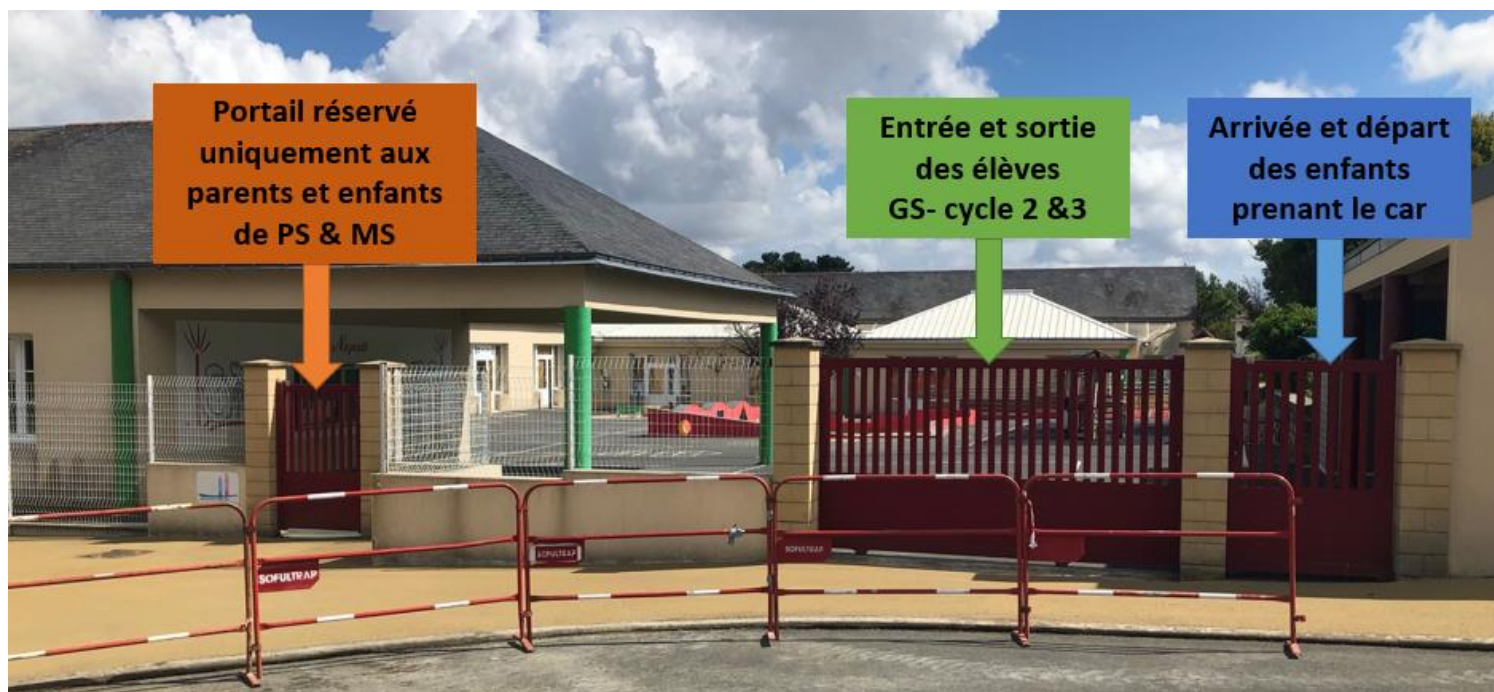
## Limiter le brassage : accès à l'école

**L'accès à l'école à un adulte** -hors personnel de l'établissement- **doit être exceptionnel**. Le cas échéant, l'adulte en question devra porter obligatoirement un masque.

Pour les élèves, le protocole d'entrée et de sortie s'organise comme suit :

### Spécificité PS-MS:

Pour les jeunes enfants de Petite Section et de Moyenne Section, l'arrivée le matin est un moment important qui peut être source de crainte, d'inquiétude... Aussi, l'élève de PS et de MS pourra être accompagné jusqu'à sa classe par un SEUL parent masqué. L'accès et la sortie de ces familles se fera par le petit portail banalisé.



Merci pour votre compréhension et le respect de ce dispositif.

Pour le personnel de l'école, Arnaud Plat.